

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE

\*\*\*\*\*

*Séance du 23 mai 2018*

*L'an deux mille dix-huit et le vingt-trois mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.*

*Date de convocation : 15 mai 2018*

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 13  
Votants : 13*

*Résultat du vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0*

Présents : M. VOLLE – Mme CROZIER – M. TESTON - Mme BEUGNET – M. HILAIRE – M. GAUTHIER – M. CORNET – Mme LEBRAT - M. JOLLIVET - Mme PIQUEMAL - M. EUVRARD - M. BOUNIARD - Mme GRENIER

Excusés :

Absents : Mme RAMUS - M RIFFARD.

M. HILAIRE a été élu secrétaire.

**Objet : Echange sans soulte de terrains entre les consorts CARDINAL et la COMMUNE quartier La Roche.**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les consorts CARDINAL propriétaires du terrain constructible D 829 à La Roche demandent à la Commune de procéder à un échange afin de réaliser la sortie de la parcelle D 829 sur RD 263 conforme à la réglementation établie par le Département de l'Ardèche gestionnaire des routes départementales.

Le Maire présente au Conseil Municipal le plan de situation et précise que la sortie du terrain D 829 ne peut se faire directement sur la RD 263.

Il propose donc de céder aux consorts CARDINAL une partie de la parcelle D 1081 jouxtant la D 829 pour qu'ils puissent créer leur sortie.

.../...

En contrepartie les consorts CARDINAL proposent de céder à la Commune le terrain D 429 situé de l'autre côté de la RD 263 en face de la parcelle communale.

Le Maire propose donc de procéder à l'échange de terrains suivants :

- Les consorts CARDINAL remettront à la Commune la parcelle cadastrée D 429 sise la Roche d'une superficie de 155 m<sup>2</sup>.
- La Commune d'Alba la Romaine remettra aux consorts CARDINAL la parcelle cadastrée D 1955 (issue de la division de la parcelle D 1081) sise à La Roche d'une superficie de 108 m<sup>2</sup>.

Le Maire précise que malgré la différence de surface (155 m<sup>2</sup> contre 108 m<sup>2</sup>) au détriment des consorts CARDINAL, cet échange de terrain se réalisera sans soulte. Les deux parties ont en effet considéré que cet échange était équilibré.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de procéder à l'échange de terrains avec les consorts CARDINAL dans les conditions précisées ci-dessus.
- PRECISE que cet échange aura lieu sans soulte de part et d'autre.
- PRECISE que les frais de géomètre pour la division de la parcelle D 1081 sont à la charge des consorts CARDINAL ainsi que les frais d'acte notarié.
- CHARGE son Maire de signer l'acte notarié correspondant ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 23 mai 2018

POUR COPIE CONFORME,  
Alba La Romaine, le 24 mai 2018  
LE MAIRE,  
André VOLLE.

